

**COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT**  
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du conseil municipal**

Séance du 04 mars 2013

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 10  
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, STENGER Frédéric.

Membre absent excusé : PERREZ Denis (donne procuration à FISCHER Jean-Lou).

Membres absents : GALLOT Isabelle, RAPIOR Sonia.

\*\*\*\*\*

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**1) Droit de préemption urbain.**

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition du bien ci-après :

1) Les parcelles 329/242, 333/240, section 2, située au lieu-dit «Route Joffre», d'une superficie de 7 ares 74 ca appartenant aux consorts Nussbaum, vendeurs pour la somme de cent soixante-deux mille sept cent euros (162 700,00 €) et la commission d'agence d'un montant de quinze mille trois euros (15 300,00 €) en sus à Mr Gerrer Stéphane Col du Hunsrück, à Bitschwiller-lès-Thann.

**2) Approbation du compte administratif 2012**

**Régie des gîtes**

Le conseil municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

**- Section de fonctionnement**

total des dépenses	:	56 983,63 €
total des recettes	:	82 933,19 €

*excédent de fonctionnement* : 25 949,56 €

- **Section d'investissement**

total des dépenses : 59 619,20 €

total des recettes : 64 550,62 €

*excédent d'investissement* : 4 931,42 €

Résultat de clôture 2012 excédent 30 880,98 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal hors de la présence du maire approuve à l'unanimité le compte administratif.

**Compte de gestion**

Le compte de gestion dressé par le comptable public Eric BRAILLON et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

**3) Affectation des résultats**

**Régie des gîtes**

Le conseil municipal,

- après vote du compte administratif 2012 en accord avec le compte de gestion du receveur,

- considérant les résultats de l'exercice 2012

excédent de 4 931,42 € en section d'investissement

excédent de 25 949,56 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2012, à savoir

La somme de 41 492,83 € est affectée au compte 1068 en recette d'investissement et fera l'objet d'un titre de recette en 2012

La somme de 13 779,86 € est reportée au compte 002 en recette de fonctionnement.

**4) Approbation du budget primitif 2013**

**Régie des gîtes**

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2013. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, il propose de passer au vote.

Le budget primitif 2013 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

**Section de fonctionnement**

- dépenses : 103 379,86 €

- recettes : 103 379,86 €

**Section d'investissement**

- dépenses : 106 782,83 €

- recettes : 106 782,83 €

## **5) Choix du candidat pour l'exploitation de la ferme-auberge.**

Le maire fait référence à la commission réunie au cours de laquelle il a été question du choix du futur locataire de la ferme-auberge. Suite à l'appel à candidatures paru dans trois journaux régionaux, une seule offre correspondant aux critères de sélection est parvenue à la mairie. Compte-tenu que le postulant à un lien de filiation direct avec deux membres du conseil municipal, ceux-ci prendront pas part au vote et sortiront de la salle pour ne pas influencer les votants. Après réflexion et sur conseil de la Chambre d'agriculture, deux baux seront proposés aux futurs locataires ; un bail agricole et un bail commercial. Le maire propose un vote à main levée. La proposition est acceptée par l'assemblée. L'ensemble des membres du conseil approuvent (six voix pour – dont une procuration) la candidature de Baptiste Jenn et de Caroline Welker. L'équipe municipale ne peut que féliciter et souhaiter pleine réussite à ce jeune couple d'agriculteurs.

## **6) Communications.**

### **Achat d'une sonorisation**

Lors d'une récente réunion maire et adjoints, il a été évoqué l'achat d'une sonorisation. Le maire présente deux offres. L'offre la plus avantageuse aussi bien au niveau de la qualité du matériel qu'au niveau du prix correspond à celle de Music Mag pour une somme de 2170 € TTC. Après échanges, le conseil municipal accepte ledit devis.

### **Scierie mobile**

Le martelage dans la forêt communale non-soumise au régime ONF située au niveau du col du Schirm aura lieu prochainement. De ce fait, la coupe interviendra au courant du printemps et dans le prolongement suivra l'intervention de la scierie mobile.

## **7) Divers.**

### **Façades de la ferme-auberge des Buissonnets**

En raison des travaux de réhabilitation de la ferme-auberge réalisés dans le cadre du réseau de gîtes d'étapes, il s'avère nécessaire de prévoir le ravalement des façades dudit bâtiment. Une prospection est en route.

### **Planning de travaux pour les ouvriers communaux**

Dans un premier temps, il y a lieu de prévoir les travaux préparatoires pour la pose de l'isolant dans les greniers de l'église ainsi qu'au bâtiment de la mairie-école. Courant mai, les travaux de réparation du balcon situé sur la façade de la ferme-auberge devraient démarrer. Les rondins en mélèze sont déjà prêts.

### **Anniversaire grand âge**

Une délégation de l'équipe municipale se rendra vendredi 8 mars à 18 h chez Elbisser Christiane à l'occasion de ses 85 ans.

## **Sinistre du chalet à mi-col du Hundsruck**

Le maire évoque l'incendie qui a eu lieu vendredi 1<sup>er</sup> mars peu avant 21 h. Le chalet a été entièrement dévasté par les flammes. Le maire a immédiatement proposé à l'occupant des lieux, Roger Feder, de le reloger dans les gîtes communaux, mais celui-ci a préféré se rendre chez un ami. Un élan de solidarité s'est également mis en place.

## **Conseil municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu vendredi 22 mars. L'ordre du jour étant plus spécialement destiné à l'approbation des budgets.

## **Commission réunie**

La prochaine réunion de la commission réunie aura lieu soit jeudi 7 ou mardi 12 mars.

## **Périscolaire**

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, troisième adjointe, en charge du dossier. Il est décidé de proposer pendant les vacances de printemps un centre de loisirs sans hébergement sur une période de deux jours. Le centre proposera différentes activités et le repas sera tiré du sac. Un certain nombre de participants sera nécessaire afin que le centre puisse voir le jour. En fonction de la fréquentation, il sera aussi proposé un centre de loisirs début juillet. L'encadrement sera assuré par Estelle Argentieri et par Stéphanie Hartmann. Pour la période des grandes vacances, un partenariat avec l'AACT pourrait également être envisageable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 h 25.